

Le Pimms Médiation : L'accès aux droits directement chez vous

Ancré dans une démarche de **médiation sociale** suivant la norme **AFNOR NF 600-60**, le Pimms Médiation place l'autonomie et la responsabilité des usagers au cœur de son action. Son approche est claire : « **faire avec et non à la place de** », en guidant les personnes vers plus d'indépendance dans leurs démarches administratives et quotidiennes.

Un accompagnement personnalisé pour l'accès aux services publics

Le Pimms Médiation facilite l'accès aux services publics essentiels en établissant un lien direct avec plusieurs organismes tels que :

- **France Services** (CAF, CPAM, France Travail, CARSAT, MSA),
- **ANTS** (Agence Nationale des Titres Sécurisés),
- **DGFIP** (Direction Générale des Finances Publiques),
- **Justice**,
- **La Poste**,
- **ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat),
- et le **Chèque Énergie**.

Avec la dématérialisation croissante des démarches, ce service de proximité joue un rôle essentiel en informant et orientant les usagers, notamment ceux qui se retrouvent souvent éloignés des outils numériques. Les **médiateurs sociaux** du Pimms offrent une aide concrète pour des sujets variés comme les **factures impayées**, l'accès aux **chèques énergie**, ou encore la **gestion des dépenses énergétiques**, facilitant ainsi les échanges avec des opérateurs comme **EDF** ou **ENGIE**.

Un service au plus près des habitants

Le **Pimms Médiation** propose ses services lors de permanences régulières dans les différentes communes. Par exemple, à **Retiers**, les habitants peuvent se rendre dans les locaux de Roche aux Fées Communauté, situés au **16 rue Pasteur**, tous les **jeudis de 9h30 à 16h30** (avec une pause entre 12h et 14h). Ce service de proximité permet à chacun de bénéficier d'un accueil chaleureux et d'un accompagnement adapté à ses besoins.

Le **calendrier des permanences** dans chaque commune est consultable [ici](#)

Un service au cœur de la solidarité

Le Pimms Médiation ne se contente pas de fournir des informations. Il participe à un projet plus vaste visant à **renforcer la cohésion sociale**, à réduire les inégalités d'accès aux services et à lutter contre la fracture numérique.

Pour plus d'informations sur les permanences du Pimms Médiation dans votre commune, n'hésitez pas à contacter votre mairie.

Publié le 07 octobre 2024